

Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt le huit du mois d'octobre à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de la commune de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame CHOVIN Michèle, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, DEZELLIS Yannick, DUBOURG Isabelle, BERNADOU Coralie, BERNEDE Laurent, BORDAS Stéphanie, CERTAIN Sylviane, LELEU Olivier, GENESTAL Anthony, RUINIER Francis, TARTAGLINO Nathalie.

Absents excusés : VASSEUR Patrick, TOULAT Vincent.

Madame le Maire fait part au conseil municipal du décès, ce jour, de Madame GERMON Monique. Une minute de silence est observée.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

Délibération d'approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt

Vu la délibération n°DE_2016_17 du 7 avril 2016 du syndicat mixte ouvert EPIDROPT ayant décidé de porter la révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt,

Vu l'arrêté inter préfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2020-08-05-002 en date du 5 août 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour une partie du bassin versant du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Vu la délibération n° DE_2019_021 du 9 septembre 2020 du Syndicat Mixte du Dropt Aval, portant validation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur le territoire du syndicat mixte du Dropt Aval,

Madame le Maire explique que cette étude et déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettra d'avoir une feuille de route pour 10 ans et de bénéficier d'un accompagnement de partenaires financiers avec un montant maximum de subventions de 80%.

La Déclaration d'Intérêt Général permettra également au syndicat d'obtenir une servitude de passage pour réaliser les travaux et ainsi de mettre de l'argent publique sur des fonds privés (cours d'eau du domaine privé, sauf pour le Dropt domaniale).

Mme le Maire précise que le futur programme étalé sur 10 ans présente plusieurs types d'actions : la gestion du lit mineur (13 actions), l'aménagement du bassin versant (4 actions), le suivi et bilan du PPGCE (2 actions), l'amélioration de la communication (4 actions), la gouvernance et ressources humaines (2 actions). Il permettra aux élus d'avoir un panel d'actions. Le comité syndical définira chaque année un programme en cohérence avec les moyens financiers de la collectivité et les attentes des partenaires financiers.

Elle explique que le commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairie d'Allemans-du-Dropt : Jeudi 27 août 2020, de 9h00 à 12h00

Mairie de Duras : Jeudi 27 août 2020, de 14h30 à 17h30

Mairie de Monségur : Mardi 8 septembre 2020, de 9h00 à 12h00

Mairie de Gironde-sur-Dropt : Jeudi 10 septembre 2020, de 9h00 à 12h00

Mairie d'Issigeac : Vendredi 18 septembre 2020, de 14h00 à 17h00

Communauté de communes Portes sud Périgord à Eymet : Vendredi 25 septembre 2020, de 14h00 à 17h00

Considérant que le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide d'approuver le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège des mairies des communes membres pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 20170012 en date du 24 avril 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. Philippe CORRIOLS, 1^{er} Adjoint, en qualité de titulaire
- Mme Stéphanie BORDAS, conseillère municipale, en qualité de suppléante

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.). **Délibération modificative du budget 2020**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une erreur dans le budget 2020. En effet, les opérations d'ordre d'investissement ne sont pas équilibrées. Il faut modifier l'article correspondant à la vente de la parmentière.

Il est donc nécessaire de réaliser les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Chapitre 040 : Article 2188		- 834.16 €
Chapitre 024 :		+ 834.16 €
TOTAL		0.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'effectuer ces modifications budgétaires.

Délibération redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom).

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous.

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020

	ARTERES* (en €/km)		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire, technique)	AUTRES (Cabine tél, sous répartiteur) (€/m ²)
Domaine public routier communal	41.66	55.54	Non plafonné	27.77
Domaine public non routier communal	1 388.52	1 388.52	Non plafonné	902.54

Pour information : autres domaines possibles				
Autoroutier	416.56	55.54	Non plafonné	27.77
Fluvial	1 388.52	1 388.52	Non plafonné	902.54
Ferroviaire	4 165.57	4 165.57	Non plafonné	902.54
Maritime	Non plafonné			

*On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Attention : en application de l'Article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dû par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2020, selon le barème suivant :

Artères aériennes de Morizès : 5,118 km
 Artères en sous-sol de Morizès : 1,502 km

Soit 5.118 km x 55.54 € = 284.25 €
 Et 1.502 km x 41.66 € = 62.57 €

Le Conseil municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;
 Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Le conseil municipal, en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2020 à **346.82 €** et décide de rattraper cette redevance 5 ans en arrière conformément à l'article L2321-45 du Code de la propriété des personnes publiques soit **1 734.10 €**.

-Et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

Contribution au budget du SDIS de la Gironde

Madame le Maire fait part au conseil municipal des propositions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde afin de pérenniser ses capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle.

En effet, la croissance démographique importante entre 2002 et 2020 se répercute sur les besoins d'intervention et des écarts de cotisations liées aux réalités des populations desservies ont été constatés.

Afin de maintenir un service de sécurité et d'incendie, un groupe de travail installé par le Préfet, a proposé une actualisation des cotisations sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annuelle conclue entre le SDIS et les collectivités contributrices et une répartition plus adaptée aux fonctionnements et aux investissements du SDIS au cours des trois prochaines années.

Cette contribution volontaire serait supportée par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde avec l'octroi par les communes membres d'un fonds de concours en fonctionnement d'un montant de 1 euro par habitant au titre de 2020 soit 553 € pour Morizès.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'octroi par la commune de Morizès à la Communauté de Communes du Réolais d'un fond de concours d'un montant de 1 euro par habitant au titre de 2020 afin de couvrir la contribution exceptionnelle au SDIS de la Gironde.
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un outil communal réalisé pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Suite aux élections municipale, il est nécessaire de modifier le plan communal de sauvegarde la commune. Madame le Maire propose d'envoyer au conseil municipal le plan communal actuel afin que chacun l'étudie et choisisse sa fonction.

Retours sur les différentes commissions

Chaque délégués d'une commission intercommunale ou d'un syndicat donne le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté.

- Commission économie de la Communauté de Communes

Stéphanie BORDAS donne le compte-rendu. Un rappel a été fait du schéma du développement économique de la région. Plusieurs points ont été abordés :

- ☞ les contrats économiques, touristiques et la piste cyclable.
- ☞ les zones d'activités économiques, comment elles sont occupées.
- ☞ un point sur les aides aux entreprises suite au confinement.
- ☞ une sollicitation sur l'éventuel agrandissement des zones économiques
- ☞ présentation de l'étude du CECOGE

- Commission culture de la Communauté de Communes

Sylviane CERTAIN donne le compte-rendu. Un bilan a été fait des actions de l'année dernière. Les futurs projets (3 axes sont à l'étude) et un point sur le réseau de lecture publique.

- Commission action sociale de la Communauté de Communes

Madame le Maire donne le compte-rendu. La réunion était une mise en route, une présentation a été faite du développement social du territoire. Un constat pessimiste a été fait du niveau social.

- Réunion du SIAEPA

Yannick DEZELLIS donne le compte-rendu. Le président (M. GAY) n'a pas changé et le projet principal est toujours le même : trouver de nouvelles nappes d'alimentation.

La question pour les bornes à incendie indisponibles sur la commune a été abordée. Il est rappelé que le problème vient des canalisations trop petites ce qui entraine un débit trop faible. Le syndicat n'a pas l'intention de refaire le réseaux des canalisations. Il est donc inutile de changer les bornes indisponibles pour débit insuffisant.

- Réunion PLUI – COPIL

Madame le Maire explique qu'un rappel du projet de PLUI a été fait pour les nouveaux élus. Le compte-rendu sera transmis au conseil municipal.

- Réunion USTOM

Philippe CORRIOLS donne le compte-rendu de la réunion de l'USTOM du mois de juillet préparant l'élection du nouveau président.

Questions diverses

-Visite du District de football

Madame le Maire informe le conseil municipal que le District de football est venu vérifier le terrain de football de Morizès pour son homologation.

Après une visite sur les lieux avec le Président de l'AS Morizès, il a été constaté que les buts ne sont pas conformes car ils sont mal placés et présentent une dangerosité. Madame le Maire attend le compte-rendu de la visite.

La commune doit réfléchir rapidement à l'achat de nouvelles cages de football. Il faut étudier les aides que pourrait avoir la commune mais il est urgent de réaliser cet achat.

L'association de football peut demander des aides aux communes extérieures qui ont des enfants qui jouent au foot à Morizès

-Locataires

La maison au Ruisseau des fleurs a été relouée au 1^{er} octobre, le loyer est de 680 €.

Le locataire du logement n° 5 le parc (au-dessus de l'école) part le 1^{er} décembre. Des visites sont organisées pour trouver un nouveau locataire.

-Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu à Morizès du 21 janvier au 20 février. Un agent recenseur doit être désigné. Madame le Maire demande aux membres de conseil municipal s'ils connaissent quelqu'un qui serait intéressé par cette mission.

-Grass-track

Le syndicat du Dropt prend à sa charge la création d'un tunage sur 20 ml pour renforcer les berges du Grass-track pour un montant de 12 620,40 € TTC.

-Associations

Madame le Maire propose de faire une réunion avec les associations de la commune afin de faire le point sur leur situation suite aux mesures entraînées par la crise sanitaire. La date du 16 novembre à 18 h 30 au foyer rural leur sera proposée.

Une nouvelle association hors commune utilise la salle du presbytère : le Bridge Club du Réolais. Une petite participation de 80 € à l'année leur a été demandée.

L'association Anim'actions utilise également la salle du presbytère le jeudi soir de 20 h à 22 h .

L'association l'Arbre de vie (yoga) qui utilise habituellement la salle du presbytère a demandé à utiliser le foyer rural le lundi soir à 18 h pendant la crise du COVID pour les cours regroupant le plus grand nombre de personnes. Une participation lui sera demandée.

Madame le Maire a reçu une demande de Mme CHAGRAOUI, nouvelle habitante de Morizès, qui souhaiterait utiliser la salle du presbytère pour faire des séances d'hypnose. Elle aimerait emprunter la salle de yoga, cependant, elle possède pour ses séances un grand fauteuil qui encombrerait la salle.

Le conseil municipal rappelle que le presbytère est réservé aux associations et non aux activités d'intérêt commercial.

La commune peut éventuellement lui proposer le local dans le bourg à coté de l'infirmière après avoir fait les travaux nécessaires. Ce local lui serait évidemment loué.

-Rentrée scolaire

Madame le Maire fait le point sur la rentrée scolaire. Un nouveau président a été élu au SI BACALOMO : M. BECARY Cédric. Mme BARBE Isabelle est vice-Présidente.

A la vue des effectifs de la rentrée, les enseignants envisageaient la demande d'ouverture d'une nouvelle classe. Cependant, 6 enfants ont quitté le regroupement. La demande d'ouverture de classe est à envisager pour la rentrée prochaine.

-Spectacle

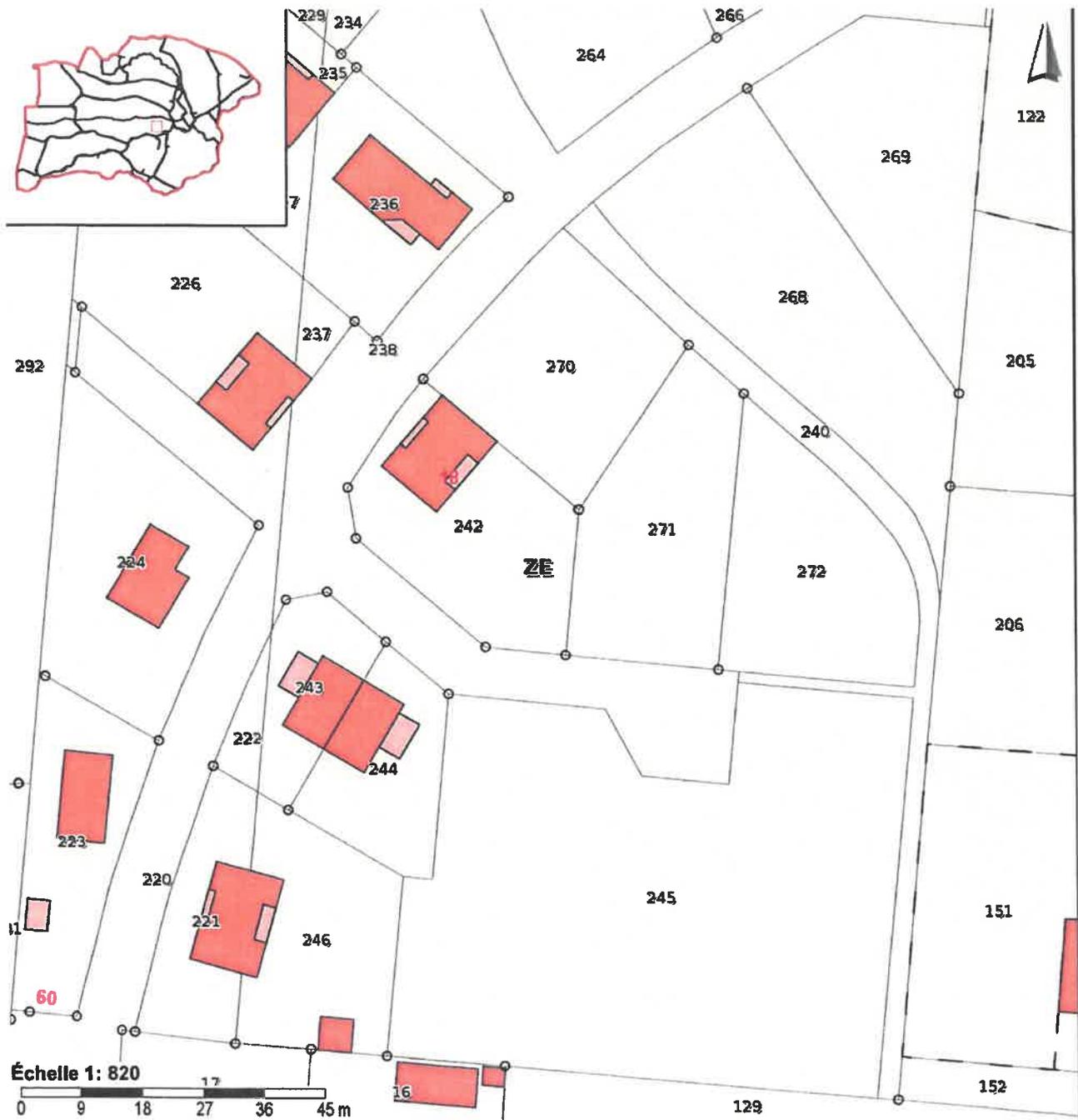
Un spectacle pour les enfants est prévu au foyer rural de Morizès le 7 novembre. (limité à 55 personnes).

-Réfection du parking du foyer rural

L'entreprise EUROVIA a réalisé deux projets parking suite à la réunion avec le conseil municipal.

-Domaine Ruisseau des Fleurs

Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec M. CLERC qui vient de faire construire une maison au ruisseau des Fleurs. Ce dernier ne comprend pas pourquoi il y a un « chemin » (n°240) entre sa parcelle et la parcelle voisine et qui doit l'entretenir.



Madame le Maire explique que cette parcelle n°240 ne fait pas partie de la reprise de la voirie. Elle appartient à MY AMO ESTAT et c'est eux qui doivent l'entretenir.
